

**AFFILIATION COLLECTIVE**

**A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE L'HERAULT  
(FEDERATION NATIONALE DES FRANCAS)  
ET/OU  
PARTICIPATION AU RESEAU DEPARTEMENTAL FRANCAS**

**Les structures, Associations, Collectivités Locales, Comités d'Entreprises, Organismes de Centres et Activités de Loisirs Educatifs pour l'Enfance et l'Adolescence, ou se préoccupant à divers titres de participer à la construction du projet « Eduquer pour demain » dans leur secteur géographique et sur le territoire local, peuvent être en relation avec la Fédération des Francas selon deux formules distinctes.**

**1/ L'AFFILIATION COLLECTIVE**

Elle est proposée aux organisateurs locaux, personnes morales, qui partagent et se reconnaissent dans les valeurs et idéaux défendus par les Francas :

**« Avec tous les enfants d'aujourd'hui, vers l'individu le plus libre et le plus responsable possible dans la société la plus démocratique possible »**

**« Agir pour que tous les enfants d'un territoire puissent disposer d'un espace-temps éducatif spécifique en relation à l'école et la famille »**

**Agir pour que soit reconnue la place de l'enfant dans notre société et particulièrement durant son temps libre, espace de laïcité**

*(Les enfants sont tous les individus de 0 à 18 ans ainsi que le définit la Convention Internationale des Droits de l'Enfant)*

**Les adhérents collectifs** sont donc associés aux interventions, aux actions d'animation et de formation, aux recherches, qui mettent en avant les notions de laïcité, de démocratie, de respect des Droits de l'Enfant, de globalité de l'éducation, de respect mutuel, d'interaction entre le groupe et l'individu.

**L'affiliation** permet de participer aux choix d'actions et d'orientations au plan départemental et / ou de s'inscrire dans ceux-ci, d'être en relation avec les autres organisateurs locaux agissant dans des directions identiques, de coopérer avec ces derniers, de bénéficier d'un certain nombre de services (conseils, information, documentation, soutien technique, formation continue, assurances, concertation,...) proposés aux adhérents de façon gratuite ou à des tarifs réduits selon la nature de la prestation.

## 2/ LE RESEAU

**La participation au RESEAU** permet aux organisateurs locaux (organismes et collectivités), de participer aux actions de concertation, d'information, de formation, destinées aux personnes morales qui agissent localement et s'inscrivent dans une dynamique où « La Place de l'Enfant » est au centre de leurs préoccupations. Elle permet la mise en relation de ces acteurs pour une meilleure information, une meilleure cohésion, une meilleure cohérence, une plus grande efficacité.

N'adhérant pas totalement aux objectifs et idéaux des Francas ou n'ayant pas la possibilité d'adhérer à la fédération soit par position statutaire, soit par empêchement structurel, ces personnes morales partagent néanmoins la volonté de permettre à tous les enfants, d'un territoire local, d'accéder à l'amélioration de leurs conditions de vie et à des loisirs éducatifs de qualité structurant leur temps libre.

Les personnes morales peuvent faire appel aux Francas pour des prestations particulières (conseils, formation, actions d'animation, etc...) qui, lorsqu'elles sont fournies à titre onéreux, sont basées sur un tarif supérieur à celui accordé aux adhérents collectifs. Elles reçoivent les informations destinées aux membres du réseau.

### N.B. : ADHESION INDIVIDUELLE

Les individuels (acteurs de l'animation professionnels, bénévoles, occasionnels, responsables associatifs, élus locaux, chefs de services enseignants, parents,...) qui adhèrent aux Francas participent à titre individuel aux actions du Mouvement.

Ils peuvent se situer :

- dans une structure ou collectivité locale elle-même adhérente au titre de l'affiliation ou membre du réseau,
- hors structure et agissant à titre personnel.

**L'adhésion individuelle** permet de prendre part aux décisions de l'association, de bénéficier de ses services (dont une assurance pour toute activité structurée ou non, auprès des enfants, et dans l'esprit défini par les orientations des Francas, d'être informé, de bénéficier de tarifs spéciaux pour certaines prestations (formation continue, achat de documents,...).

**Elle concrétise l'adhésion aux idéaux du Mouvement et à l'action des Francas.**

**AFFILIATION OU ADHESION COLLECTIVE AUX FRANCAS  
OU PARTICIPATION AU RESEAU DEPARTEMENTAL FRANCAS**

**BAREME DE COTISATIONS 2011**

Applicable jusqu'au 31 décembre 2011

**1/ AFFILIATION A LA FEDERATION DES FRANCAS  
(ADHESION COLLECTIVE)**

⇒ **STRUCTURES ORGANISANT DES ACTIVITES ENFANCE, ADOLESCENTS  
ou JEUNES :**

Forfait de base ➔ **51 € / AN**

+

0,12 € / J.E de 100 à 1000 J.E (minimum 100 J.E)

0,10 € / J.E de 1001 à 2000 J.E

0,08 € / J.E de 2001 à 3000 J.E

0,07 € / J.E de 3001 à 5000 J.E

0,06 € / J.E de 5001 à 10000 J.E

0,05 € / J.E à partir de 10001 J.E

*ATTENTION : 1 journée enfant (J.E) = 4 séances courtes ou 2 ½ journées  
(ex : 400 présences enfants en activités périscolaire = 100 J.E  
1000 présences enfants en mercredi après-midi = 500 J.E )*

⇒ **STRUCTURES N'ORGANISANT PAS D'ACTIVITES ENFANCE**

**Nouvelle adhésion ou renouvellement : 82 € / an**

**2/ PARTICIPATION AU RESEAU DEPARTEMENTAL FRANCAS**

*N.B. : N'ouvre pas droit à bénéficier de toutes les possibilités offertes aux adhérents collectifs ni au vote en Assemblée Générale*

**FORFAIT : 82 € / An**

***N.B : Les structures affiliées et les membres du réseau sont destinataires chaque trois mois de la revue « GRANDIR » pour les organisateurs et « AGRANDIR » pour les directeurs de centres de loisirs.***

**POUR INFO : ADHESION INDIVIDUELLE**

**16 € / AN : Les adhérents individuels reçoivent « Camaraderie ».**

## BULLETIN D'ADHESION COLLECTIVE 2011

Je soussigné(e), M  
agissant pour

Demande l'adhésion à l'association départementale des Francas de l'Hérault pour :

Cotisation forfaitaire de : 51,00 €

Cotisation proportionnelle par journée enfant : .....journées enfants  
(Faire le calcul à partir du barème joint)

- 1<sup>ère</sup> tranche = 1 000 j/e x 0.12 € = €
- 2<sup>ème</sup> tranche = 1 000 j/e x 0.10 € = €
- 3<sup>ème</sup> tranche = 1 000 j/e x 0.08 € = €
- 4<sup>ème</sup> tranche = 1 000 j/e x 0.07 € = €
- 5<sup>ème</sup> tranche = 900 j/e x 0.06 € = €
- 6<sup>ème</sup> tranche = .....j/e x 0.05 € = €

**TOTAL** €

Signature et cachet

## 20101

### AFFILIATION COLLECTIVE OU PARTICIPATION AU RESEAU

#### IDENTITÉ DE L'ADHÉRENT OU DU PARTENAIRE CONVENTIONNÉ

<b>Dénomination</b>	<b>Convention avec l'A.D. Francas de l'Hérault ?</b>	<b>Adresse</b>
A1	A2	A3
<b>Téléphone</b>	<b>Fax</b>	<b>E-mail</b>
A4	A5	A6
<b>Nom de la personne à qui doit être adressé le courrier :</b>		A8
<b>Nom du Président :</b>		A9
<b>Nom du Maire :</b>		A10
<b>Nom de l'Adjoint au Maire :</b>		A11
<b>Nom de la personne responsable :</b>		A12

#### STATUT

<b>Association</b>	<b>Collectivité publique</b>
B1	B2

#### CONTEXTE LOCAL

<b>Contrat de Ville</b>	<b>CEL</b>	<b>CTL</b>	<b>CE</b>
C1	C2	C3	C4

**AFFILIATION A L'A.D FRANCAS DE L'HERAULT**

***Adhérent organisateur d'activités enfance-jeunesse (de 0 à 18 ans)***

#### STRUCTURES D'ACCUEIL (données relatives à l'année 2010)

Nombre d'implantations	Période de fonctionnement		Partenariat institutions scolaires
	Toute l'année	Vacances uniquement	
<i>Total</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Oui/Non</i>	<i>Oui/Non</i>
D1	D2	D3	E4

#### PUBLIC (données relatives à l'année 2010)

- 6 ans	6 / 11 ans	12/17 ans	Total
<i>Nombre d'inscrits</i>			<i>Nombre journées enfants</i>
F1	F2	F3	F4

#### ENCADREMENT (données relatives à l'année 2010)

Occasionnels	Nombre journées occasionnels	Professionnels titulaires d'un diplôme	Professionnels non titulaires d'un diplôme
<i>Nombre de personnes</i>		<i>Nombre de personnes</i>	
G1	G2	G3	G4

***Adhérent non organisateur d'activités enfance-jeunesse***

↪ A l'initiative d'un CME ou CMJ :

OUI

NON

**PARTICIPATION AU RESEAU DEPARTEMENTAL**

## FORMULAIRE DE RECUEIL DE DONNEES – NOTICE

*Toutes les informations sont à renseigner en prenant l'année civile précédente comme référence (pour une adhésion 2010, communiquer les données de 2009).*

- **A1 à A12** : Remplir les coordonnées de l'adhérent.
- **B1 et B2** : Indiquer par OUI ou NON selon si l'adhérent est une association ou une collectivité publique.
- **C1 à C4** : Indiquer par OUI ou NON si, sur le territoire concerné, un contrat (de ville, éducatif local, temps libre, enfance) est signé.
- **D1** : Indiquer de combien d'implantations (toutes structures confondues) dispose l'adhérent.
- **D2 à D3** : Période de fonctionnement : indiquer par OUI ou NON si le centre de loisirs fonctionne :
  - **(D2)** toute l'année (vacances et pendant la période scolaire),
  - **(D3)** ou s'il fonctionne uniquement durant les vacances scolaires.
- **E4** : Indiquer par OUI ou NON si l'adhérent a noué des partenariats éducatifs avec l'institution scolaire (année précédente).
- **F1 à F3** : Indiquer, pour chaque tranche d'âge, le nombre d'enfants inscrits dans l'ensemble des structures.
- **F4** : Totaliser le nombre de journées-enfants réalisées sur l'année civile précédente (ex : le nombre de journées enfants à communiquer est celui réalisé en 2008). Attention, on comptabilise ces journées au sens de l'adhésion collective : la journée complète avec/sans hébergement compte pour 1, la demie-journée compte pour 1/2. Pour les jours de classe, une séance d'activités d'au moins 2 heures compte pour 1/4.
- **G1** : Totaliser le nombre d'occasionnels sur l'ensemble des structures, durant l'année civile précédente (donc 2009).
- **G2** : Pour les occasionnels, totaliser le nombre de journées - occasionnels que cela représente.  
Par exemple : Année scolaire : 3 animateurs en moyenne x 20 séances = 60 journées/animateurs  
Eté : 10 animateurs en moyenne x 25 journées = 250 journées/animateurs.  
Total : 310 journées/animateurs.
- **G3 et G4** : Indiquer le nombre de professionnels présents dans l'ensemble des structures, durant l'année civile précédente (donc 2009), selon s'ils sont titulaires ou non d'un diplôme de l'animation (BEATEP, DEFA, BAPAAT...).